

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Roger Deneys*

*Date de dépôt : 22 février 2007*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Euro 2008 : quelle rémunération pour le Conseil d'administration d'Euro 2008 SA ?**

Indépendamment de l'opinion que l'on peut avoir d'une manifestation telle que l'Eurofoot 2008, où les aspects positifs (publicité pour la Suisse et Genève, esprit festif souvent bon enfant, etc.) côtoient des aspects moins réjouissants (sport business, hooligans, nuisances sonores, etc.) il semble pour le moins indispensable de garantir aux citoyennes et citoyens de notre Canton une transparence totale en matière de répartition des charges entre les différents partenaires, et notamment l'UEFA.

Dans le document remis lors de la conférence de presse du 8 février 2007 présentant l'état des préparatifs à Genève, il est évoqué notamment à la page 10 du dossier que l'UEFA a créé pour l'occasion une filiale à 100%, appelée "Euro 2008 SA".

Par souci de transparence élémentaire en matière de gestion des deniers publics et afin de pouvoir juger de l'importance relative des efforts financiers fournis par les différents partenaires, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer quelle est la rémunération des membres du Conseil d'administration de la société Euro 2008 SA ?